

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU MRC DES LAURENTIDES

A la session régulière du Conseil de la Municipalité d'Huberdeau tenue le 7ième jour du mois de juillet 2015 à 19hres au 101, rue du Pont, Huberdeau. À laquelle est présente Madame Évelyne Charbonneau, mairesse et les conseillers (ères) Messieurs Louis Laurier, Gabriel Dagenais, Jean-François Perrier, Mesdames Émilie Martel, Julie Thibodeau et Danielle Hébert.

Formant tous quorum sous la présidence de Mme Évelyne Charbonneau, mairesse.

Madame Guylaine Maurice, directrice générale/secrétaire-trésorière, est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SESSION

Mme Évelyne Charbonneau, mairesse, constate le quorum à 19h00, déclare la séance ouverte et soumet l'ordre du jour aux membres du conseil.

Ouverture de la session.

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Ratification des procès-verbaux de la session ordinaire du 2 juin 2015.
- 3) Ratification des déboursés.

AFFAIRES COMMENCÉES :

- 4) Appel d'offres travaux de rénovation hôtel de ville.
- 5) Demande d'appel d'offres travaux de restauration de talus après affaissement de ponceau rue du Fer-à-Cheval.

AFFAIRES NOUVELLES:

- 6) Correspondance.
 - Rapport de la Sûreté du Québec avril 2015.
 - Recommandation du Député Sylvain Pagé pour le versement d'une subvention de 18 000\$ dans le cadre programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.
 - Réponse à la demande de subvention/programme d'infrastructures Québec-Municipalité.
 - Confirmation de subvention projets culturels.
- 7) Ratification engagement d'un préposé aux travaux municipaux temporaire/remplacement maladie.
- 8) Appui à la Fédération Québécoise des Municipalités/pacte fiscal.
- 9) Approbation du calendrier de conservation.
- 10) Autorisation de détruire les documents selon le calendrier de conservation.
- 11) Offre de services enlèvement des matériaux contenant de l'amiante à la caserne.
- 12) Déclaration d'engagement à l'achat public auprès des entreprises collectives.
- 13) Félicitation Regroupement Folklorique de la Rouge/lauréat du concours vidéo-clip JeBénévole.ca.
- 14) Nomination des membres et dirigeants du comité environnement.
- 15) Perception de taxes par l'avocat.
- 16) Dépôt des indicateurs de gestion.
- 17) Autorisation du paiement de la retenue finale de 5% (13 542.41\$) pour les travaux d'aqueduc 2014.
- 18) Formation pompier VAD (8 pompiers 50\$ chacun).
- 19) Dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable.
- 20) Rapport inspection électrique/autorisation de faire effectuer les correctifs nécessaires.
- 21) Varia : a) Politique de reconnaissance aux organismes et regroupement du milieu.

- b) Lave-auto / camp de jour.
- 22) Période de questions.
- 23) Levée de la session.

RÉSOLUTION 128-15 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la conseillère Danielle Hébert et résolu;

Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié, ajout au varia des points a) et b).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 129-15 <u>RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 2</u> <u>JUIN 2015</u>

Il est proposé par Mme la conseillère Danielle Hébert et résolu;

Que la secrétaire soit exempte de la lecture du procès-verbal de la session ordinaire du 2 juin 2015, les membres du conseil déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à la lecture.

De plus que le procès-verbal du 2 juin 2015 soit adopté tel que rédigé.

Résolutions 107-15 à 127-15 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 130-15 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS

La secrétaire soumet au conseil pour examen et considération les comptes suivants :

Chèques numéros 6702 à 6774 inclusivement pour un montant de 97 288.85\$ et des comptes à payer au 07/07/2015 au montant de 5 645.58\$, ainsi que les chèques de salaire numéros 2950 à 3005 inclusivement pour un montant de 19 708.76\$.

Il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Je soussignée, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites ont été projetées.

Varina Marriaa Taradal

Karine Maurice-Trudel

Directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe.

RÉSOLUTION 131-15 <u>APPEL D'OFFRES TRAVAUX DE RÉFECTION À L'HÔTEL DE VILLE #</u> <u>01B14</u>

ATTENDU QU'en date du 4 juin 2015, la municipalité d'Huberdeau a procédé à un appel d'offres pour des travaux de réfection à l'hôtel de ville;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres nous avons reçus 3 soumissions;

ATTENDU QUE la firme d'architecte, Beauchesne Architecture Design, a procédé à la vérification de la conformité des soumissions et que les 3 soumissions ont été jugées conformes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme la conseillère Julie Thibodeau et résolu.

Que le contrat soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Telmosse & Fils inc., au montant de 357 230.54\$ (taxes incluses) et que Mme Guylaine Maurice, directrice générale/secrétaire-trésorière est autorisée à signer le contrat relatif à ce mandat.

Soumissionnaires ayant présenté une offre :

| Soumissionnaires | Prix | Conforme |
|------------------------------------|--------------|----------|
| Construction Telmosse & fils inc. | 357 230.54\$ | Oui |
| Construction Donald Provost inc. | 381 827.00\$ | Oui |
| Groupe Laverdure Construction inc. | 429 201.68\$ | Oui |

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 132-15 <u>DEMANDE D'APPEL D'OFFRES TRAVAUX DE RESTAURATION DE TALUS</u> <u>APRÈS AFFAISSEMENT DE PONCEAU RUE DU FER-À-CHEVAL</u>

ATTENDU QUE la municipalité entend procéder à des travaux de restauration de talus après affaissement de ponceau sur la rue du Fer-à-Cheval;

ATTENDU QUE ces travaux sont estimés à un montant de plus ou moins 100 000\$;

ATTENDU QUE pour tous les travaux de construction de 100 000\$ et plus, l'utilisation du système électronique d'appel d'offres (Se@o) et la publication dans un journal diffusé sur le territoire de la Municipalité est obligatoire;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. le conseiller Jean-François Perrier et résolu

Que le conseil autorise la directrice générale/secrétaire-trésorière à procéder à un appel d'offres pour ces travaux de restauration en utilisant le système électronique d'appel d'offres et à faire paraître un avis public dans un journal diffusé sur le territoire de la Municipalité, tel que requis par la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 133-15 RATIFICATION DE L'ENGAGEMENT D'UN PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX MUNICIPAUX TEMPORAIRE

ATTENDU QUE M. Alain Côté, préposé aux travaux municipaux est présentement en arrêt de travail pour une période minimale de 1 mois;

ATTENDU QU'afin de réduire la charge des contribuables un poste de préposé aux travaux municipaux à temps partiel a été aboli en 2015;

ATTENDU QU'afin de permettre au service de voirie de pouvoir effectuer les différentes tâches nécessaires au maintien des infrastructures et des équipements, l'engagement d'un préposé aux travaux municipaux a été nécessaire;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que le conseil ratifie l'engagement de Monsieur Martin St-Gelais à titre de préposé aux travaux municipaux temporaire, celui-ci occupera ce poste jusqu'au retour de M. Alain Côté. Le salaire horaire de M. St-Gelais est fixé à 19\$ l'heure.

RÉSOLUTION 134-15 APPUI À LA FQM / NÉGOCIATION DU PROCHAIN PACTE FISCAL

CONSIDÉRANT QUE le premier ministre du Québec s'est engagé à établir une relation de partenariat entre les municipalités et le gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire s'est engagé à effectuer une réelle décentralisation des pouvoirs et des leviers financiers vers les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes des élus avec toute la légitimité pour agir;

CONSIRÉDANT QUE 93% de l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ont participé à une vaste consultation menée par le Fédération québécoise des municipalités (FQM) sur les priorités du milieu municipal;

CONSIDÉRANT QUE quelque 400 délégués ont été très clairs sur leurs ambitions à l'occasion du Grand Rendez-vous des régions, le 3 juin 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation des normes et des exigences du gouvernement du Québec impose de lourdes charges financières aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du Pacte fiscal transitoire sont insoutenables et qu'il y a urgence d'agir;

CONSIDÉRANT QU'il est impératif qu'un nouveau Pacte fiscal soit signé avant la préparation des budgets municipaux de 2016;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. le conseiller Gabriel Dagenais et résolu.

DE DEMANDER à la FQM de ne signer le prochain pacte fiscal que si et seulement si les éléments suivants s'y retrouvent :

- Des moyens financiers qui suivent les nouvelles responsabilités vers l'autonomie des municipalités et des MRC;
- Une diversification des revenus à l'avantage de toutes les régions du Québec ;
- Des leviers financiers spécifiques au milieu rural et aux municipalités dévitalisées ;
- Des orientations sur l'allègement de la reddition de comptes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 135-15 APPROBATION DU CALENDRIER DE CONSERVATION DES DOCUMENTS

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives* (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

ATTENDU QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Huberdeau n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. le conseiller Jean-François Perrier et résolu;

D'autoriser la directrice générale à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation à Bibliothèque et Archives nationales du Québec;

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 136-15 <u>AUTORISATION DE DÉTRUIRE LES DOCUMENTS SELON LE</u> <u>CALENDRIER DE CONSERVATION</u>

Il est proposé par Mme la conseillère Danielle Hébert et résolu.

Que le conseil autorise la directrice générale/secrétaire-trésorière à détruire les documents d'archives selon les échéances établies dans le calendrier de conservation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 137-15 OFFRE DE SERVICES ENLÈVEMENT DES MATÉRIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE À LA CASERNE

ATTENDU QUE suite au mandat accordé concernant l'inspection des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante pour la caserne des pompiers située au 184 rue Principale, nous avons été informés de la présence d'amiante dans le joint d'étanchéité (mastic) sur une fenêtre extérieure;

ATTENDU QUE la compagnie ayant effectué le mandat d'inspection nous a fait parvenir une offre de services pour procéder au retrait des joints d'étanchéités contenant de l'amiante;

ATTENDU QUE le montant estimé pour effectuer ce mandat est de 1 120\$ plus taxes, que ce montant n'est pas prévu au budget et que ce matériel est classé comme risque faible;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme la conseillère Émilie Martel et résolu.

Que l'offre de services reçue de Sakilab inc. Environnement au montant de 1 120\$ plus taxes soit refusée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 138-15 <u>DÉCLARATION D'ENGAGEMENT À L'ACHAT PUBLIC AUPRÈS DES</u> <u>ENTREPRISES COLLECTIFES</u>

CONSIDÉRANT QUE les entreprises sont mises en place pour répondre aux besoins des populations locales, qu'elles sont enracinées dans leur milieu et contribuent au dynamisme et à la vitalité des communautés;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises d'économie sociale sont issues de la mobilisation de personnes qui se sont regroupées pour produire des biens et des services et que ces entreprises ont également la capacité de rallier les forces du milieu afin de répondre aux besoins en favorisant l'émergence de nouvelle structure organisationnelle et devenant ainsi un levier de richesse collective;

CONSIDÉRANT QUE ces entreprises sont fondées sur des valeurs collectives et qu'elles permettent une forme d'économie solidaire et durable;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. le conseiller Gabriel Dagenais et résolu.

Que la Municipalité d'Huberdeau reconnaissant l'apport socioéconomique des entreprises d'économie sociale au dynamisme des territoires et acceptant de participer au développement de l'achat public auprès de ces entreprises, la municipalité d'Huberdeau s'engage, dans le respect des normes en matière de contrats publics et municipaux, à s'approvisionner en biens et services provenant de l'économie sociale lorsque possible.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 139-15 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ ENVIRONNEMENT

Il est proposé par Mme la conseillère Émilie Martel et résolu.

Que le conseil confirme le nom des membres du comité environnement, soit :

- Monsieur Gabriel Dagenais, agissant présentement à titre de président et de secrétaire
- Madame Suzanne Tétreault
- Madame Rosemarie Laurin
- Monsieur Philippe Goudreault
- Monsieur Yvan Yell

Adoptée à la majorité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 140-15 PERCEPTION DE TAXES PAR L'AVOCAT

Il est proposé par M. le conseiller Jean-François Perrier et résolu.

Que Me Denis Dubé, avocat soit mandaté pour entreprendre des procédures judiciaires pour la perception des taxes pour les années 2015 et précédentes dans les dossiers suivants :

| Matricule | Nom | Montant | Année |
|--------------|-------------------|------------|----------------|
| 1596-13-7867 | Giuliano D'Andréa | 2 302.92\$ | 2013-2014-2015 |
| 1701-46-7545 | Jeannine Lake | 2 668.75\$ | 2013-2014-2015 |
| 1692-88-6285 | Ian Thomas | 2 179.11\$ | 2013-2014-2015 |

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 141-15 <u>DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION</u>

Il est proposé par M. le conseiller Gabriel Dagenais et résolu.

Que Mme Guylaine Maurice, directrice générale/secrétaire-trésorière, fait dépôt des indicateurs de gestion pour l'année 2014. Le conseil accepte ledit rapport tel que déposé.

Adoptée à la majorité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 142-15 AUTORISATION DU PAIEMENT DE LA RETENUE FINALE DE 5% / TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT PLUVIAL 2014

Il est proposé par Mme la conseillère Danielle Hébert et résolu.

Que le conseil autorise le paiement à l'entrepreneur 9088-9569 Québec inc. de la retenue finale de 5% au montant de 13 542.41\$ taxes incluses en ce qui concerne le contrat de remplacement de conduites d'eau potable et d'égout pluvial effectué en 2014 dès réception du rapport sur la déformation des conduites d'égout pluvial, tel que recommandé par notre ingénieur en date du 17 juin 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 143-15 FORMATION VAD / POMPIERS

Il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que le conseil autorise l'inscription de 8 pompiers à la formation vérification avant départ au coût de 50\$ par pompier, les frais d'inscription, de repas et de déplacements sont remboursables sur présentation de pièces justificatives.

Pompiers désirant suivre la formation:

- Alain Leduc
- Richard Thiel
- Jean-Marc Provost
- Evelyne Charbonneau
- Martin Prévost
- Jean-Philippe Provost
- Luc Provost
- Greg Weddison

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 144-15 <u>DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE</u> 2014

Il est proposé par Mme la conseillère Émilie Martel et résolu.

Que Mme Guylaine Maurice, directrice générale/secrétaire-trésorière, fait dépôt du rapport annuel 2014, sur la gestion de l'eau potable . Le conseil accepte ledit rapport tel que déposé.

Adoptée à la majorité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 145-15 <u>RAPPORT INSPECTION ÉLECTRIQUE/AUTORISATION DE FAIRE</u> <u>EFFECTUER LES CORRECTIFS NÉCESSAIRES</u>

ATTENDU QU'en date du 2 juin 2015 une inspection électrique et thermographique des bâtiments municipaux (installation électrique) a été effectuée à la demande de la Mutuelle des municipalités du Québec (compagnie d'assurance);

ATTENDU QUE suite à cette inspection une anomalie a été détectée de risque niveau léger et des recommandations électriques à réparer ont été signalées;

ATTENDU QUE les réparations requises doivent être effectuées avant le 2 septembre 2015, soit 60 jours après la réception du rapport;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme la conseillère Danielle Hébert et résolu.

Que le conseil autorise le surintendant préposé aux travaux municipaux à mandater un électricien pour apporter les correctifs tel que requis dans le rapport datant du 2 juillet 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 146-15 <u>ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE DE SOUTIEN ET DE</u> <u>RECONNAISSANCE DES ORGANISMES</u>

ATTENDU QUE la municipalité d'Huberdeau entend mettre en place une politique de soutien et de reconnaissance des organismes afin de reconnaître les efforts déployés par les organismes œuvrant à l'amélioration de la qualité de vie de la collectivité et de soutenir leurs actions;

ATTENDU QUE la présente politique aura pour but de faire une répartition équitable des ressources disponibles en fonction des objectifs des intervenants du milieu et des objectifs de support de la municipalité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme la conseillère Julie Thibodeau et résolu.

Que Mme Patricia Caouette, technicienne en loisirs est mandatée pour rédiger la présente politique de soutien et de reconnaissance des organismes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 147-15 <u>DEMANDE D'AUTORISATION DU CAMP DE JOUR / LAVE-AUTO</u>

Il est proposé par Mme la conseillère Danielle Hébert et résolu.

Qu'autorisation soit donnée au camp de jour, dans le cadre d'une activité de levée de fond, d'effectuer un lave-auto sur le terrain de la caserne incendie, cependant cette activité devra se faire en conformité avec la réglementation municipale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 148-15 LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu;

Que la session soit levée, il est 19h45.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

~ 1 · 3 · ·

Guylaine Maurice,

Directrice générale/secrétaire-trésorière.

Je, Évelyne Charbonneau, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Évelyne Charbonneau, Mairesse.